Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 263

Artikel: Une femme philosophe et féministe d'avant-garde : Clémence Royer : (1830-1902) : [suite]

Autor: Evard, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259174

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nit toujours matière à discussion sur les faits et gestes de notre Exécutif; de plus, quelques projets de lois, en préparation depuis de longues années, ont été liquidés; aussi est-ce avec un soupir de soulagement que les présidents ont pu clore cette session dont nous nous bornerons à ne relever ici que les objets les plus importants.

Les finances fédérales offrent pour la première fois un aspect plus réconfortant, en ce sens que le total des recettes (414 millions) dépasse celui des dépenses de 12 millions à peu près. On peut donc songer à amortir peu à peu notre dette nationale. Les comptes des C. F. F. sont moins brillants: ils accusent encore un déficit de 9 ½ millions.

Le parti paysan réclame énergiquement une aide à l'industrie beurrière, afin de pouvoir en moderniser la fabrication et lutter contre la concurrence étrangère, qui importe en Suisse pour 30 à 40 millions de beurre étranger. Le monopole d'importation n'ayant pas trouvé grâce, le Conseil fédéral est autorisé à faire une avance de fonds de deux millions en deux ans à l'Union des producteurs de lait. Les Chambres ont encore voté un subside de cinq millions de francs en faveur des caisses d'assurance-maladie. Ce subside devra être affecté en première ligne aux frais supplémentaires causés aux caisses par les enfants et les femmes assurés (assurance-maternité, par exemple).

Trois lois fédérales ont reparu sur le tapis: au bout de neuf années, on a procédé à la votation finale sur le Code pénal militaire, qui a été adopté: voilà donc la voie libre pour le Code pénal fédéral! Puis la loi sur la tuberculose a refait son apparition au National, pour que les divergences entre celui-ci et le Conseil des Etats soient liquidées. Le Conseil des Etats n'a pas adopté, malheureusement, certains progrès apportés à la loi par le Conseil National; aussi espérons-nous vivement que ce dernier tiendra bon lors de la session de septembre.

Quant à la troisième loi, d'une importance capitale, qui a pu être liquidée définitivement après avoir occupé le Département fédéral pendant huit ans et les Chambres pendant trois ans, c'est le statut des fonctionnaires. On se souvient que le Conseil National, sous la pression de la Fédération des fonctionnaires, avait grandement dépassé l'échelle de traitements prévue par le Conseil des Etats, et qu'aucun des deux Conseils ne voulant céder, des divergences insurmontables menaçaient de rendre tout le projet illusoire. Pour faciliter l'entente, le Conseil fédéral a dressé une échelle intermédiaire, qui a fini par être adoptée, non sans de nombreuses et véhémentes protestations et un vrai marchandage, à la façon des Orientaux, entre une salle et l'autre! La loi votée par le Parlement garantit à tout le personnel en fonctions sa situation financière acquise. L'échelle de traitements a pour point de départ 2700 fr. dans la 36me classe. Des allocations de résidence, allant jusqu'à 480 fr. au maximum, sont prévues pour les localités où le coût de la vie est très élevé. Une allocation de 120 fr. sera versée pour chaque enfant au-dessous de 16 ans. D'autre part, il est interdit aux fonctionnaires fédéraux de faire partie d'associations préconisant la grève comme instrument de combat. En votation finale, la loi a réuni 111 voix contre 10 au National et 25 voix sans opposition aux Etats. Malgré tout ce que le parti socialiste a pu dire pour dénigrer cette loi, il est le premier à combattre le projet d'un referendum communiste, et l'affluence des demandes pour toute place vacante de fonctionnaire fédéral prouve qu'individuellement ceux-ci acceptent bien volontiers les conditions de travail et de salaire fixées par la Confédération, en échange d'un avenir assuré par une caisse de retraite, et de vacances payées. Nous espérons que la loi triomphera de l'opposition dirigée contre elle et qu'une ère paisible remplacera les agitations de ces dernières années.

Mais le « clou » de la session a certainement été la discussion sur les questions internationales. Passant rapidement sur quelques points secondaires, celle-ci s'est prolongée sur la question de la Savoie. La Suisse possédait, on s'en souvient, le droit d'occupation militaire de la Savoie en cas de conflits internationaux. Au moment de son entrée dans la S. d. N., les puissances lui accordèrent le droit de conserver sa neutralité traditionnelle. Par contre, la France lui imposa la renonciation à son droit d'occupation de la Savoie, droit dont elle n'a du reste jamais fait usage, et dont l'application pourrait même lui causer de graves embarras. Le Conseil fédéral sollicitait des Chambres l'acceptation de cet arrêté relatif à la Savoie, espérant, une fois le délai référendaire écoulé, échanger cette ratification contre celle du traité d'arbitrage avec la France, qui permettra de régler enfin la question des zones par la voie de la juridiction. La votation s'est effectuée sans opposition aux Etats, et par 94 voix contre 5 au National. Voilà donc une longue affaire terminée.

Ce fut enfin devant des tribunes bondées et dans une atmosphère d'excitation que partirent comme des fusées les interpellations de droite et de gauche à l'adresse du chef du Département politique, à propos de l'accord de Berlin conclu à Pâques avec l'Union des Soviets. L'interpellation Savoy fut appuyée aux Etats par MM. de Weck et Dind, qui firent part de leur appréhension de voir les organes bolchévistes s'installer chez nous sous prétexte d'intérêts internationaux, et se livrer à une propagande néfaste dans notre pays. Au National, M. Perrier, de Fribourg, pria le Conseil fédéral de renseigner l'Assemblée sur les raisons qui l'ont engagé à conclure l'accord de Berlin; M. Maunoir demanda quelles mesures prendra notre gouvernement pour éviter que les Soviets ne créent un centre de propagande en Suisse, et M. de Dardel l'invita à réclamer à son tour des réparations morales à l'Union des Soviets pour les outrages que nous a fait subir cet Etat. M. Huber, socialiste, par contre, demanda la reprise de relations diplomatiques et commerciales avec les Soviets et s'informa quelles sont, dans l'opinion de notre Exécutif, les conditions qui rendraient cette reprise possible?

M. Motta, avec son éloquence habituelle, s'est efforcé de calmer les esprits et de justifier la position prise par le Conseil fédéral. L'Union des Soviets faisait dépendre de l'attitude de la Suisse sa participation à la Conférence Economique de Genève, et sachant combien il est important pour la Suisse de ne mettre aucune entrave au travail mondial des organes de la S. d. N., notre Exécutif a cru pouvoir et devoir exprimer — non pas des excuses — mais des regrets, quant au meurtre commis en Suisse par un Suisse. M. Motta a nettement isolé l'affaire Vorowski de sa ligne de conduite politique à l'égard de la Russie. L'accord de Berlin a remis les choses au point où elles étaient avant le meurtre de Lausanne, qui est resté sans sanction. Et, répondant en même temps à la droite comme à la gauche, le chef du Département politique a affirmé catégoriquement qu'aucun rapprochement officiel n'est prévu avec l'Etat des Soviets, et que le Conseil fédéral veillera comme il le doit à ce que la propagande bolchévite ne soit pas tolérée dans notre pays.

Les interpellants se sont déclarés plus ou moins satisfaits. Il faut espérer que l'opinion publique sera calmée et qu'on ne parlera plus de cet incident. M. Huber a très justement fait remarquer que plus on s'occupe d'eux, plus on fait l'affaire des communistes !

Notre conclusion est que le poste d'un chef de Département Politique est certes un des moins enviables en Suisse. La critique est aisée . . . A. Leuch.

Une femme philosophe et féministe d'avant-garde

Clémence ROYER (1830-1902)[1]

Il semble que la savante femme n'avait plus de rapports avec les siens, lorsqu'elle consomma une union libre qui lui fit fermer bien des portes : en 1863, Clémence Royer était allée au Congrès de l'Association internationale des sciences sociales à Gand, où elle retrouva plusieurs des économistes témoins de ses succès au Congrès de Lausanne, l'année précédente, entre autres Pascal Duprat[2]; tous deux prirent la parole dans la docte as-

[1] Voir le *Mouvement Féministe*, No 261.

[2] Pascal Duprat (1815-1885), né dans les Landes, fut professeur au Collège royal d'Alger, puis directeur de la *Revue indépendante*. Il prit une grande part à la Révolution de 1848, siégeant à l'extrême-gauche à la Constituante, puis à l'Assemblée législative. Il fut en exil pendant l'Empire. Il fut plusieurs fois député de la 3me République, puis ambassadeur au Chili. Ses ouvrages sont: *Les Encyclopédistes, leurs travaux, leurs doctrines, leurs influences; L'esprit des Révolutions*; *Essai historique sur les races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale.*

semblée. Leur sympathie mutuelle s'exalta et l'amour libre les lia désormais pour la vie, dans une vraie union, intellectuelle et affective: c'est bien là ce qui fut regardé à une certaine époque comme l'union idéale des « affranchis ». Sans cesser sa production philosophique, Clémence Royer s'affaira à trouver un éditeur aux grands ouvrages de son époux, à commencer par l'*Encyclopédie et ses auteurs*, en 1865; cet homme au grand cœur était le compatriote et l'ami d'Arago, publiciste et économiste distingué; il y eut de belles années d'intimité dans la villa Morelli, à Florence, où naquit en 1866 leur fils René Duprat-Royer, et où sa mère éprouva des joies éducatives et matrimoniales à côté de celles des succès scientifiques et des travaux faits en commun: « Pour la femme, je ne comprends pas de bonheur conjugal possible, sinon près d'un époux dont elle partage toutes les pensées, et auquel sans crainte elle peut dire toutes les siennes », dit une héroïne des *Jumeaux d'Hellas*, — idéal rarement pleinement réalisé.

Le couple revint à Paris et leur intimité dura vingt ans, avec quelques petites divergences parfois. Pascal Duprat alla au Chili, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et il venait de quitter Santiago pour le retour, lorsqu'il mourut en mer, en 1885. Clémence Royer fit l'éloge de son mari dans une biographie d'Arago: « C'était chez l'un et l'autre le même esprit incisif, étincelant, parfois ironique, la même mémoire merveilleuse, la même éloquence naturelle, entraînante, plus persuasive encore dans la causerie intime qu'à la tribune. » Lorsque la misère fut poignante, Clémence Royer sollicita le bénéfice d'un bureau de tabac en 1888; elle définit ses charges, disant: « Non mariée civilement, veuve de fait après vingt ans d'union libre, le divorce n'existant pas; le père de mon fils, proscrit de l'Empire, n'a laissé à sa mort que des dettes, et pendant sa vie, le produit de mes travaux a contribué à l'entretien de la famille, quand les appointements de son chef naturel étaient saisis pour dettes contractées en exil... » Son fils n'était encore que sous-lieutenant à l'Ecole d'application de Fontainebleau; il fit une belle carrière d'explorateur-archéologue à Madagascar et au Tonkin, et travailla à l'établissement du chemin de fer du Yunnan. On a défini cet homme « un fils étrange, mi-nordique, mi-méridional, qui avait hérité de la faconde paternelle, de l'esprit philosophique de sa mère et du goût d'aventures de son aïeul maternel. » On se rend compte de l'intérêt que la philosophe trouva à l'éducation de ce fils si bien doué, qu'elle éleva jusqu'à sa hauteur, et en qui elle voyait le digne continuateur de sa pensée. Le capitaine Duprat-Royer avait quitté sa mère avec quelque inquiétude en 1901; il mourut à l'hôpital d'Hanoï, à 38 ans, neuf mois après sa mère, — gros malheur pour l'œuvre maternelle, qui fut partiellement dispersée du fait d'une liquidation juridique; mais au moins ce deuil fut épargné à cette excellente mère!

Cette union libre de Clémence Royer n'a manqué ni de caractère, ni même de dignité. La philosophe resta très femme, au tréfonds de l'âme, de cette féminité affective qui découle de l'instinct maternel: ce fut une femme de grand cœur, autant que de haute intelligence, malgré ses cheveux coupés à la manière masculine, malgré certains gestes et sa pipe de vieux troupier qui scandalisait les religieuses de Neuilly en son ultime vieillesse. Elle fut si aimante pour son fils, pour son époux, et pour de rares amis, qu'il ne faut pas croire à la légende d'une conduite légère et d'une brutalité de masculinisation forcée qui ne correspondent pas à sa psychologie. Rebutée par ses pairs en culture et en génie, elle allait dans la vie, portant un masque. Mais elle avait une âme délicate, comme l'a écrit Mme Marguerite Durand dans la *Fronde*: « Elle avait les gaietés, les miévreries, les enfantillages, aussi les coquetteries, les simplicités des femmes qui ne sont que des femmes... et l'on s'étonnait de cela, comme on s'étonne de voir, aux anfractuosités des rocs, s'épanouir des fleurs inattendues, qu'un caprice des vents a semées là, et qui mêlent une note élégante et fragile à l'austérité des granits. » Tout ici la peint, le granit, comme la fleur: caractère d'acier, énergie de roc, ténacité inébranlable; son labeur est une preuve de plus de ce que peut fournir la volonté persévérante de la femme, virilisée par le cerveau.

Ses conditions d'existence furent modestes; il lui suffisait de peu, pourvu qu'on la laissât à ses travaux ininterrompus pendant plus de 35 ans, et que la maladie même n'arrêta pas jusqu'à son dernier jour. On aime se la représenter à sa table de travail sous les traits du beau portrait d'Angèle Delasalle, l'expression grave, le regard voyant au delà de quelque hypothèse philosophique qu'elle n'eut peut-être pas le temps de formuler, quelques jours avant sa mort, en janvier 1902. Pourtant, que de problèmes abordés, scrutés, retournés et finalement résolus par de hardies synthèses — dont quelques-unes sont controuvées, sans doute, mais qui n'en révèlent pas moins un esprit toujours en gestation, un génie inventif, jamais tari, entassant les constructions intellectuelles au point qu'en entrevoyant l'ensemble, on croit à peine que ce fut le labeur d'un seul ouvrier, en une seule vie: mais quel ouvrier, toujours actif! malgré les entraves de son sexe, de sa misère! mais quelle vie de bénédiction de la philosophie moderne. Elle fournissait en quelques mois un roman à thèse de mille pages ou un mémoire scientifique pour savants, formant un ou plusieurs in-octavos. Son œuvre inédite représente au moins 15 volumes in-octavo, et l'on hésite devant l'énormité de la tâche d'une publication. Et que de précieuses monographies perdues, d'articles qui ne furent pas imprimés, de mémoires enfouis dans les cartons de congrès et de sociétés savantes! Et quelle production énorme encore, éparpillée dans des périodiques, tels que le *Nouveau dictionnaire d'Economie politique*, le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, le *Bulletin de la Société d'études philosophiques et morales*, des mémoires adressés à la Société internationale des sciences sociales, à l'Académie des sciences, à des Sociétés savantes d'Angleterre, de Belgique, d'Amérique, de Suisse, etc.! Elle collabora à la *Revue d'anthropologie*, à la *Revue philosophique*, à la *Revue britannique*, au *Journal des Economistes*, à la *Fronde*, à la *Science française*, aux *Sciences de la Vie*, à l'*Année scientifique* (1891), etc., etc. Labeur sans joie, car souvent ces écrits étaient écartés, parce qu'émanant d'une femme! Que de concours manqués, que de prix mérités, mais attribués plutôt à des travaux moins originaux, mais provenant de plumes masculines moins frondeuses ou moins compromettantes!

Pourtant, quelques satisfactions réelles lui arrivèrent dans sa retraite modeste. Le fait d'avoir obtenu un prix *ex aequo* avec Proudhon, l'auteur de la *Philosophie de la misère* et de *la Justice et la Religion*, pour un mémoire mis au concours par le Conseil d'Etat vaudois, en 1860, sur la *Réforme de l'impôt*, valut à Clémence Royer la célébrité européenne et un succès sans pareil à Paris, en 1861, à ses conférences à la salle de la rue de la Paix, où affluèrent tous les opposants à l'Empire. Les diverses éditions de sa traduction de l'*Origine des Espèces* de Darwin, avec de remarquables préfaces, étendirent sa réputation; le grand penseur Haeckel la plagiait en 1867 et 1868 — preuve évidente de sa valeur; le journal *Les Hommes d'aujourd'hui* fit d'elle un portrait-charge qui donne d'elle l'idée d'une conférencière au regard intense et au verbe étincelant! qui, en 1926, n'a plus rien de la charge. Elle fut bien près d'obtenir en 1882 le prix Jean Reynaud, nouvellement institué à l'Académie des sciences morales et politiques; mais un candidat survenu l'emporta; il s'agit alors de son volume *le Bien et la loi morale*. En 1883, elle reçut enfin le prix Crouzet de 1500 francs pour un mémoire présenté à un concours sur l'*Histoire de la philosophie de l'évolution*. C'est quand cessa la modique pension qu'elle recevait du Ministère de l'Instruction publique qu'elle sollicita une pension officielle en 1888, comme veuve indigente; elle avait écrit alors une dizaine de volumes inédits, et écrivait à un ami pour se plaindre qu'étant « femme et tirailleur volontaire », elle ne pouvait pas obtenir de chaire officielle, « de sorte qu'après trente ans de travail acharné, après avoir produit plus de vérités que tous mes confrères officiels des hautes études, je me trouve oubliée des vieux et inconnue des jeunes... »

Il nous plaît d'apprendre que l'aide vint à la « solitaire de Montsouris » par les féministes, et non par l'Etat, ni par les savants: une jeune femme, qui avait lu ses livres, connut sa misère et en parla à d'autres féministes, en 1890; et ses nouveaux amis lui firent obtenir une retraite dans la Maison Galignani, à Neuilly-sur-Seine, où l'on hospitalise les abandonnés; mais, pour sauvegarder « ses monceaux de papiers et son capharnaum de meubles », on loua deux petites chambres à proximité de l'asile. Et la « cénobite », comme Clémence Royer

aimait à se blaguer désormais, se remit à son travail en son « Pensoir », insouciante des railleries de l'entourage, sans ralentissement dans sa production de la dernière décade; en vain encore elle sollicita de Berthelot et Quatrefages le prix Jean Reynaud de l'Académie des Sciences: « En me mettant sur les rangs, après trente ans de travaux originaux et de recherches personnelles indépendantes, écrivait-elle, je crois réclamer non une faveur, mais une justice. » Fière attitude de dignité féminine, d'une noble audace, qu'elle renouvela en 1895 en réclamant à l'Association des Bretons de Paris une place à leur dîner annuel. L'élément féminin en était impitoyablement exclu ; le président tourna habilement la difficulté en lui offrant la présidence d'honneur; son discours fut un rare chef-d'œuvre d'éloquence dont le *Figaro* parla au Tout-Paris d'alors, s'étonnant que l'auteur de tant de travaux supérieurs ne fût point encore décoré. Ce n'est cependant qu'en 1900 que la philosophe reçut la croix de la Légion d'Honneur... Tardivement, la notoriété, puis la gloire, auréolaient enfin l'aïeule. Relatons encore le banquet triomphal organisé, en 1897, au Grand Hôtel de Paris, par ses sauveurs, surtout Mmes Léopold-Lacour et Avril de Sainte-Croix, pour fêter son anniversaire: à cette véritable apothéose fraternisèrent philosophes et poètes, sociologues et féministes, scientistes et journalistes, voire académiciens : on promit d'ouvrir une souscription nationale pour éditer son œuvre, affirmant que des savants étrangers s'y intéressaient déjà. De cette date recommença sa collaboration à de nombreux périodiques, notamment à la *Fronde*. Mentionnons encore l'ovation dont elle fut l'objet au Congrès international des femmes, dont elle fut présidente d'honneur. Cependant, la santé de la vaillante femme fléchissait (asthme, douleurs articulaires, crachements de sang, étouffements); il fut question de séjours chez des amis; mais son labeur ne pouvait être interrompu. Et c'est en s'attardant trop longtemps dans la nuit, son feu s'étant éteint, que Clémence Royer prit froid; il fallut lâcher l'article en préparation et interrompre les séances de portrait avec l'artiste Delasalle. Le lendemain, elle adressait son dernier testament à son exécuteur testamentaire. Mme Léopold-Lacour, accourue parce que l'article coutumier de sa vieille amie n'avait pas paru dans la *Fronde*, la trouva déjà dans le coma; et la vieille philosophe mourut seule, dans la nuit du 5 au 6 février 1902. Son testament interdisant qu'on fît son autopsie, on refusa la requête de la Société d'anthropologie de Paris, qui eût voulu étudier ce cerveau de femme de génie; on fit un moulage de son visage et de sa main, et Mme Delasalle fit un saisissant dessin mortuaire du grand penseur; l'œil était clair et nullement vitreux, et trois jours après la mort, la tiédeur du corps persistait encore. Son cercueil s'en alla, couvert de violettes, au cimetière de Neuilly. Quelques amis retracèrent son œuvre scientifique et philosophique, et saluèrent en elle « un des plus puissants esprits de notre temps ».

(A suivre.) MARG. EVARD.

CORRESPONDANCE

M. John Jaques, président du Groupement romand des œuvres d'assistance et de prévoyance sociale, nous écrit à la suite de l'article que nous avons publié dans notre avant-dernier numéro sur la réunion des délégués de ce Groupement à Sion, et surtout au sujet de la note rédactionnelle dont nous l'avions accompagné, en regrettant le remplacement au Comité, dont elle était le seul membre féminin, de Mme Dubois, de Neuchâtel, par un membre masculin, pour nous exposer comment Mme Dubois, ayant donné sa démission pour cause de surcroît d'occupations, il fallait lui trouver un remplacement à Neuchâtel, disposant d'assez de temps pour prendre la tête du mouvement dans ce canton, d'en présider le Comité, d'en convoquer les Assemblées régionales, et d'en diriger le travail en vue des progrès à réaliser dans le domaine de l'assistance publique et privée. Pour mener à bien cette lourde tâche, Mme Dubois proposa elle-même M. Schelling, directeur de l'Assistance publique à La Chaux-de-Fonds, dont l'excellente candidature fut aussitôt agréée par tous les délégués.

Nous tenons à assurer ici le Groupement romand des Œuvres de prévoyance et d'assistance que notre note rédactionnelle ne visait nullement la personnalité de l'éminent directeur de l'Assistance publique de La Chaux-de-Fonds, que nous sommes très heureuse de savoir membre de ce Comité, mais marquait simplement le regret que nous éprouvons toujours, nous autres féministes, à voir les femmes en si petit nombre dans les organes dirigeants des œuvres d'assistance, où cependant leur place est toute indiquée. Le regret aussi que, lorsqu'une femme se retire de l'un de ces postes, il ne se trouve pas aussitôt une autre femme tout aussi qualifiée pour la remplacer. C'est notre faute assurément, car nous devrions savoir mettre en avant au moment voulu des candidates *ad hoc*; mais est-ce entièrement notre faute? et l'habitude de réserver si rarement aux femmes des places dans ces Comités directeurs, mais de les maintenir dans les fonctions subalternes, n'est-elle pas aussi pour beaucoup dans le cercle vicieux où nous tournons: il n'y a que très peu de femmes membres de ces Comités, parce que très peu sont actuellement préparées à y siéger, et très peu ne sont actuellement préparées à y siéger que parce qu'il n'y en a jamais que très peu qui y accèdent! ... E. GD.

S. A. F. F. A.

Exposition suisse du Travail féminin (Berne 1928)

Sous la dénomination générale: *Hygiène et soins aux malades*, le Groupe XI représentera le travail de la femme dans le domaine de la médecine, des soins aux malades et de l'hygiène publique, et comprendre donc aussi bien les branches d'activités exercées de toute antiquité par la femme, que celles où la femme n'a pris sa place que durant les dernières décades.

Le plan d'exposition de ce groupe prévoit d'abord un aperçu historique et statistique concernant ces différents domaines d'activité, ainsi que des monographies faisant ressortir pour chacune des professions rattachées à ce groupe, les qualités nécessaires, la préparation professionnelle, les débouchés et les moyens de perfectionnement. Les problèmes économiques (frais approximatifs de la préparation professionnelle) y seront également indiqués. Ces monographies seront extrêmement utiles au point de vue de l'orientation professionnelle. Comme il n'a été fait jusqu'ici aucune monographie concernant les carrières libérales, le Comité du Groupe XI espère toutefois pouvoir présenter, en ce qui concerne la femme-médecin et la femme-dentiste, un matériel d'étude important, et compte pour cela sur la collaboration de toutes les femmes suisses pratiquant la médecine et l'art dentaire.

Les nombreuses professions se rattachant aux soins des malades seront également, et pour la première fois, présentées d'une façon générale et systématique, qui sera d'un grand intérêt. Toutes les associations et institutions qui s'occupent des soins aux malades sont engagées à faire connaître dans ce groupe aussi bien la préparation professionnelle et l'activité individuelle de leurs membres, que les œuvres créées et dirigées par elles. Il est déjà prévu un film concernant la profession d'infirmière.

A l'activité des femmes-médecins et des infirmières vient aussi s'ajouter sur une large échelle *le travail social* accompli par des femmes-médecins, des gardes-malades, et des infirmières préparées spécialement à cet effet. On montrera là ce que la femme accomplit dans la lutte antituberculeuse, dans l'assistance des enfants, comme médecin ou infirmière scolaires, et comment elle s'acquitte de ces tâches.

On exposera aussi de façon détaillée ce qui concerne la profession de « laborantines », soit des femmes qui travaillent dans les laboratoires, aux services de radiographie, de Rayons X; l'activité des femmes dans les offices d'hygiène cantonaux et communaux, dans les instituts et dans les hôpitaux.

A toutes ces professions s'ajoutent encore celles de sages-femmes, de gardes-malades, ainsi que l'activité occasionnelle des Sociétés de Samaritaines, dont l'importance pour la propagation de notions d'hygiène, pour l'assistance à domicile aux malades, et pour les cours de puériculture, doit être mise nettement en évidence.

Enfin, à titre de subdivision du Groupe XI, *la gymnastique et les sports* feront l'objet d'une exposition spéciale, dont ressortiront avec évidence l'importance et la nécessité des exercices physiques pour la femme. Les différents systèmes et écoles de gymnastique pourront ainsi être portés à la connaissance du public. Nous espérons pouvoir compter sur une collaboration particulièrement efficace de la part des Associations féminines suisses de gymnastique et de sport, et nous pensons pouvoir organiser des concours sportifs sur les lieux mêmes de l'Exposition.

La présidente du Groupe XI est Mme Paula Schulz-Bascho, Dr en médecine et spécialiste pour les maladies infantiles (rue de Thoune, à Berne), qui recevra avec reconnaissance toutes propositions et suggestions. (Pour entrevue personnelle, demander un rendez-vous tous les jours, de 15 à 17 h., sauf le dimanche.)

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, rue Dr Alfred-Vincent, 10.